



UNSA - Union Régionale Lorraine  
**Gare de Metz - Porte F**  
**Place du Général de Gaulle - 57000 METZ**  
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992  
e-mail : [unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr](mailto:unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr)

UNSA - Union Régionale Lille  
**25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE**  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917  
e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)

**Réforme du ferroviaire (point d'étape 1)**  
**Le coup d'envoi des négociations**  
**de la Convention Collective ferroviaire est donné !**

**Bulletin n°145 – janvier 2014**

*Suite à l'injonction de la Direction de la SNCF par courrier au Premier Ministre, l'UTP retire de la signature le projet de convention collective ferroviaire (volet FRET) en date du 20 juin 2012. Les travaux de négociations entamés en 2007 sont suspendus.*

*Le projet de loi portant réforme du système ferroviaire préconise une négociation d'un cadre social harmonisé. Cette première réunion donne le coup d'envoi à ce chantier dont la première échéance est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour le chapitre afférent à l'organisation du travail.*

En ouverture de la réunion, Jean BESSIERE, président de la commission rappelle le contenu de la lettre de mission qui lui a été adressée par Michel SAPIN (Ministre du Travail) et Frédéric CUVILLIER (Ministre des Transports) en date du 26 septembre. Il souligne l'importance et le volume des travaux dans un calendrier contraint. Il souhaite mener les négociations dans l'autonomie et le respect de chacun.

Il prend également acte du calendrier des élections professionnelles de la SNCF qui sont de nature à figer les discussions. Les mois à venir seront principalement consacrés au cadrage des méthodes de travail et au périmètre du champ d'application de la CCN, la validation d'un quelconque accord ne pouvant intervenir que postérieurement à l'adoption du projet de loi. La mesure d'audience des Organisations Syndicales de la branche est en cours ; une première estimation devrait nous parvenir avant la fin de l'année.

Bruno GAZEAU (UTP) précise le rôle de l'UTP, représentant l'ensemble du collège employeur. A ce titre l'UTP négocie les accords de branche du transport. Il rappelle les travaux déjà effectués dans le cadre des négociations FRET ; toutefois, l'ampleur du champ d'activité couvre une étendue bien plus large. L'UTP s'inscrit dans le respect des textes européens et nationaux afin de construire un équilibre respectant les personnels et la sécurité.

Les Organisations Syndicales affichent leurs points de vue ; aucune ne s'oppose formellement à la réforme, ni à la négociation de la convention collective ferroviaire.

## Pour l'UNSA-Ferroviaire, quelques faits marquants :

- contrairement au Fret, la présence de M. François NOGUE (DRH SNCF) semble bien donner la mesure de l'importance que la SNCF va donner à cette négociation,
- suite à notre demande, Jean BESSIERE estime que c'est une bonne idée d'avancer en miroir entre le décret socle et la convention collective,
- contrairement à ce que l'on a pu entendre, FO participe à la négociation,
- l'UNSA rappelle son attachement à la réglementation des entreprises historiques SNCF et RFF.

## Quelques rappels sur le Fret :

Si les négociations de la CCN FRET ont connu un point d'arrêt en juin 2012, le chapitre social du secteur d'activité est loin d'être resté inerte. Les travaux de concertations se sont poursuivis et les échanges sur le sujet n'ont pas cessé de faire l'actualité.

Parallèlement, les travaux européens sur le 4ème paquet ferroviaire se poursuivent également. Sur la base des Assises du Ferroviaire, le Ministère des transports a lui pris le dossier à son compte, le 30 octobre 2012 lors du 75ème anniversaire de la SNCF, le Ministre des transports donne le coup d'envoi d'un chantier que l'UNSA-Ferroviaire caractérise d'historique au regard des enjeux qui se posent à nous.

L'UNSA-Ferroviaire s'est exprimé sur le contenu du projet de loi portant réforme du système ferroviaire. Si nous considérons que le statu quo n'est pas tenable, nous estimons également que le contenu du projet ne répond pas aux attentes ni des cheminots, ni des usagers voyageurs ou chargeurs.

L'UNSA-Ferroviaire assumera ses responsabilités en portant les amendements qu'elle jugera nécessaires.

**L'UNSA dont la représentativité dans la CCN FRET a été reconnue par le Ministère du Travail par courrier du 20 septembre 2007 est aujourd'hui représentative ou représentée dans la majorité des entreprises ferroviaires et assumera pleinement son rôle.**

La situation inédite de démarrage d'une négociation de convention collective d'une branche dont le périmètre reste à définir nous amène à demander à ce que le poids de la représentativité de chaque organisation syndicale soit établi au regard de la loi du 20 août 2008.

Nous prenons acte de l'article 15 du projet de loi qui a pour objet d'identifier les organisations syndicales en capacité de négocier alors même que la branche n'est pas formellement constituée. L'UNSA dont la représentativité dans la CCN FRET a été reconnue par le Ministère du Travail par courrier du 20 septembre 2007 est aujourd'hui représentative ou représentée dans la majorité des entreprises ferroviaires et assumera pleinement son rôle.

*La situation inédite de démarrage d'une négociation de convention collective d'une branche dont le périmètre reste à définir nous amène à demander à ce que le poids de la représentativité de chaque organisation syndicale soit établi au regard de la loi du 20 août 2008.*

L'ouverture à la concurrence du secteur, déjà en vigueur pour le Fret et partiellement pour le Voyageur est l'une des motivations principales de cette négociation. Pour l'UNSA-Ferroviaire, et cela contrairement au Fret, nous estimons que traiter le volet social en amont de la mise en œuvre de la concurrence est un point positif. Nous soulignons qu'au-delà des prérogatives de la CCN, la question du transfert des personnels en cas de perte de marché conventionné devra également faire l'objet de négociations.